



**MAIRIE DE
CENTURI**
20238 CENTURI

N°51/2021

Nombres de conseillers : 11
- en exercice : 11
- présents : 07
- votants : 10
- Pour : 10
- Contre : 00

DATE DE
CONVOCATION :
27/07/2021

DATE D’AFFICHAGE :
02/08/2021

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 31 Juillet 2021**

L'an deux mille vingt et un, le trente et un juillet à dix heures, **le Conseil Municipal** dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **M. Pierre RIMATTEI, Maire**, en session ordinaire publique.

Présents : RIMATTEI Pierre, NAPOLI-MELIO Laurence, LIPPI Stéphane, GANTEAUME Cléopâtre, WENDLING Corinne, MELIO Antonia, CARRARA Emile.

Absents : DELLAPINA Pierre.

Procurations : SKER Roch Pierre, MAILLIS Cosmas, RINGIONI Jean-Antoine.

Madame **MELIO Antonia** a été élue secrétaire.

Le Conseil Municipal dûment réuni, son Président informe le Conseil Municipal que la commune a été mise en demeure par plusieurs propriétaires d'acquiescer des parties de parcelles leur appartenant situées dans un emplacement réservé du P.L.U. de la Commune.

Ces parcelles sont situées, pour partie, dans l'emplacement réservé n°13 de la Commune (numéro figurant à l'annexe du P.L.U. concernant les emplacements réservés).

Cet emplacement est destiné à accueillir une voie publique.

Il s'agit des parcelles et des propriétaires indiqués ci-après :

- Les parcelles n°1554 et n°1555 section : **E**, appartenant à Mme ROYER DE LA BASTIE Mathilde.
- La parcelle n° **E 1616** appartenant à Mr ROYER DE LA BASTIE Raymond.
- La parcelle n° **E 1615** appartenant à Mr ROYER DE LA BASTIE Ivan.

Or il apparaît aujourd'hui que la voie, objet de l'emplacement réservé concerné, qui se termine par une impasse, ne peut en tout état de cause que desservir les quelques habitations qui la bordent, et ne pourrait pas jouer, même à terme, un rôle de voie publique.

Dans ces conditions, la commune n'a plus de motif de s'impliquer dans son aménagement et sa gestion.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de renoncer à l'acquisition des différentes parties de parcelles objet des mises en demeure précitées.

Cette décision a pour effet d'annuler la réserve grevant ces parcelles.

VU le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.230-1 et suivants et L.152-2 donnant le cadre législatif pour les emplacements réservés du PLU et le droit de délaissement des propriétaires ;

VU le Plan Local d'Urbanisme de CENTURI approuvé le 9 juin 2010.

VU la demande de mise en application du droit de délaissement reçue par la commune le 20 Mai 2021 par Madame ROYER DE LA BASTIE Raymond.

VU la demande de mise en application du droit de délaissement reçue par la commune le 15 Juin 2021 par Monsieur ROYER DE LA BASTIE Mathilde.

OBJET :

Renonciation à l'acquisition de parties de parcelles situées dans un emplacement réservé du Plan Local d'Urbanisme de la commune.

VU la demande de mise en application du droit de délaissement reçue par la commune le 01 Juillet 2021 par Monsieur ROYER DE LA BASTIE Ivan

Considérant que la commune de CENTURI ne souhaite pas procéder à l'acquisition des parties concernées des parcelles **E1554, E 1555, E 1615 et E 1616**.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de son président et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide :

- Renonce à l'acquisition des parties des parcelles cadastrées E1554, E 1555, E 1615 et E 1616, situées au lieu-dit MORTA, et indiquées sur les plans ci-joints.
- Prononce la levée de l'emplacement réservé n°13 sur les parcelles E 1554, E 1555, E 1615 et E 1616.
- Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires pour l'exécution de la présente délibération et à signer tout document relatif au dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme au Registre des Délibérations.

Centuri, le 31 Juillet 2021.

Le Maire,
Pierre RIMATTEI



Département :
HAUTE CORSE

Commune :
CENTURI

Section : E
Feuille : 000 E 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 30/07/2021
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC42
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

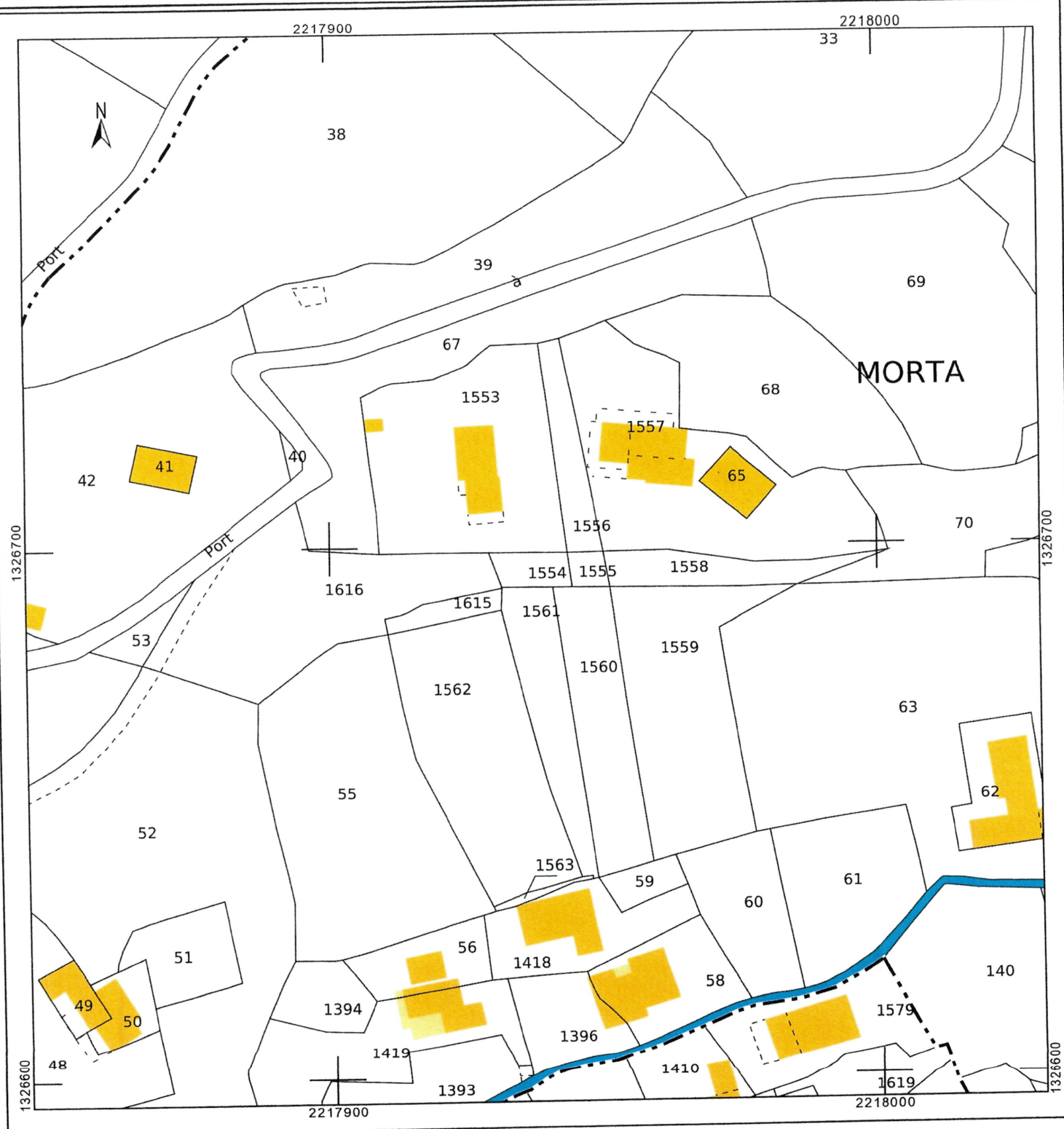
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

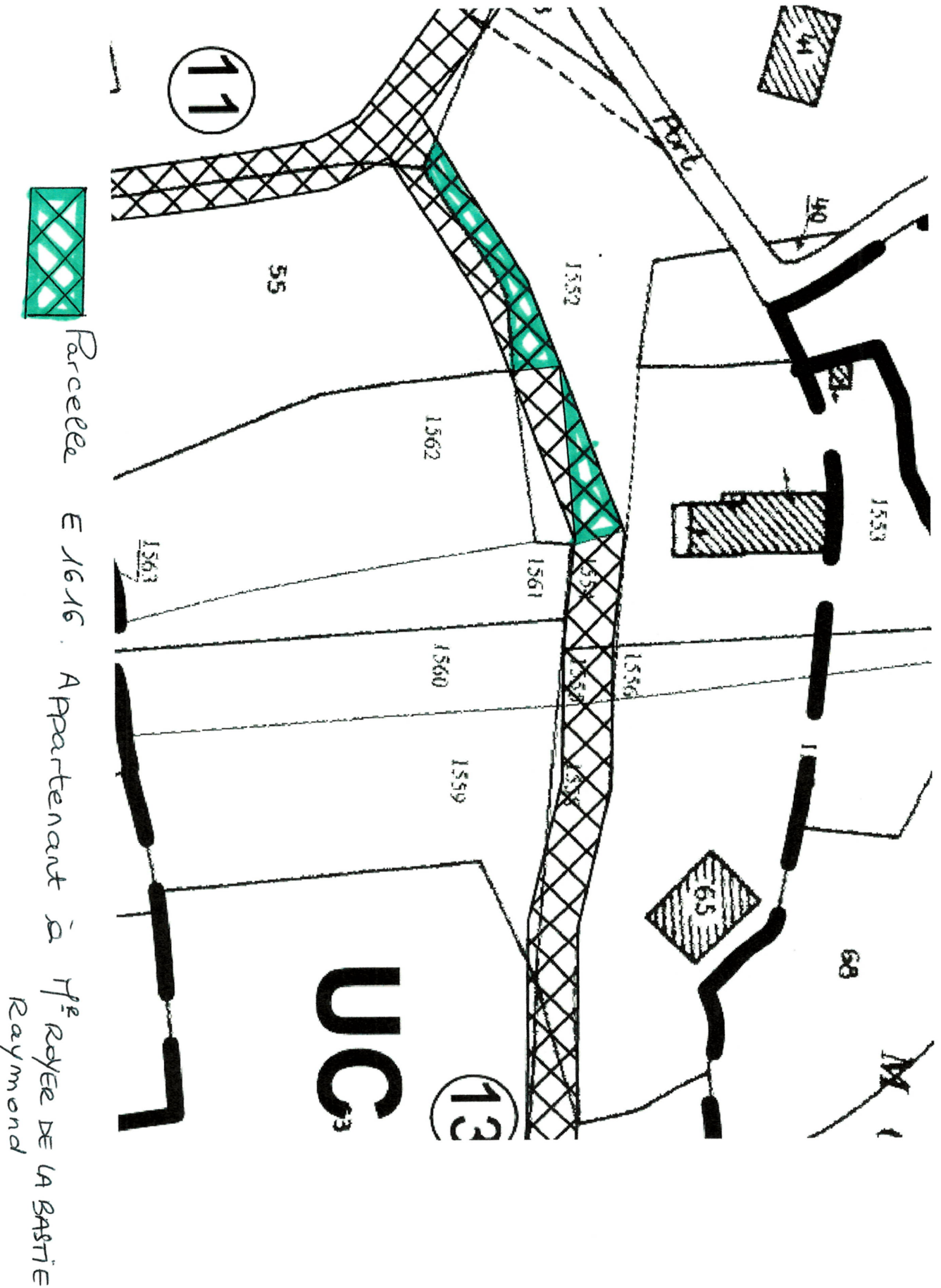
Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le service foncier suivant :
BASTIA
1 RUE DES HORIZONS BLEUS
Bersier
Levrault

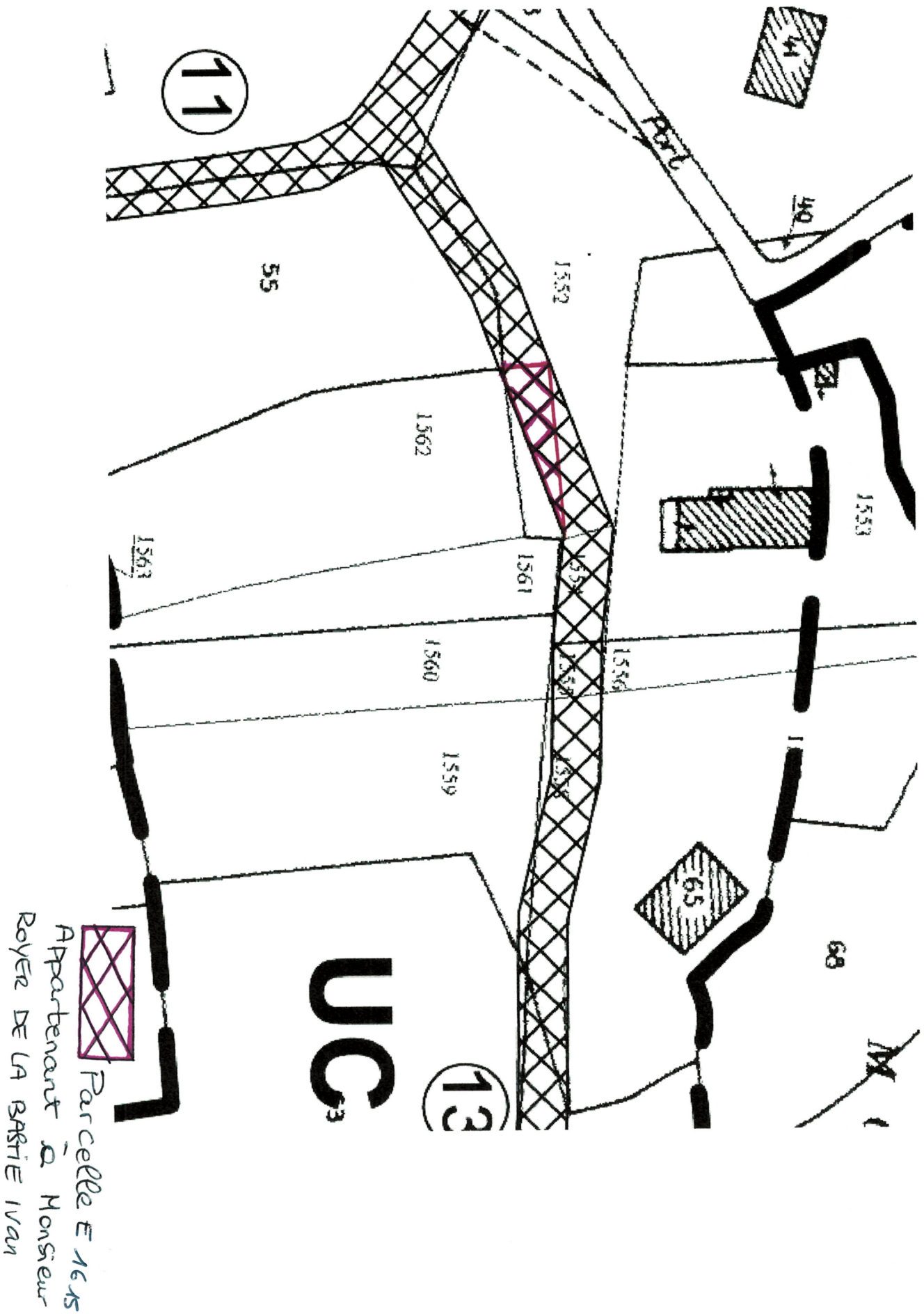
20402 BASTIA
tél. 04 95 32 94 52 - fax 04 95 32 93 94
cdif.bastia@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr







Parcelle n° 1645
Appartenant à Monsieur
ROYER DE LA BASTIE Ivan

